

MUSEES ROYAUX
DES
BEAUX-ARTS
DE
BELGIQUE

DOSSIER

Ministère des Sciences
et des Arts

Strutelles.

Inv. général

Numéro
d'ordre

Date
de la pièce

ANALYSE

14 janvier 1931.

C

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre lettre du 17 décembre dernier, n° 505, Administrati
des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques Publiques, j'ai l'honneur de vou
faire savoir que la Commission d'Art Moderne, en sa séance du 12 janvier, a émis
un avis défavorable à l'acceptation pour nos collections du tableau de M. Michel
Sterckmans, intitulé : " Fillette ".

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments
les plus distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts

Bruxelles.

MINISTERE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

DIRECTION

e Section

N°.....505.....

N B - Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'Administration.

Bruxelles, le 17 décembre 1930.
52, boulevard du Régent

Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que je suis disposé à confier en dépôt aux Mu-
sées Royaux des Beaux-Arts, un tableau de M.
Michel Sterckmans, intitulé: "Fillette".

Je vous saurais gré, Monsieur le Conserva-
teur en Chef, de bien vouloir soumettre cette
oeuvre à l'avis de la Commission d'Art Moder-
ne.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,

Editeur

à Monsieur le Conservateur en Chef
des Musées Royaux des Beaux-Arts,
Bruxelles.